

*L'ajournement*

Je dois rappeler que l'Association du barreau canadien et Hydro-Québec se sont opposés à ce que cette disposition 84(1)b) s'applique aux exportations. Ils ont objecté que la signification précise des mots «commodité et nécessité publiques» ne pouvait être exactement définie. Les représentants d'Hydro-Québec ont affirmé que, selon l'amendement proposé, un client éventuel pourrait éprouver des doutes quant à la fiabilité des approvisionnements canadiens, ce qui contribuerait à compliquer davantage la négociation de marchés d'exportation. Même si des marchés pouvaient être négociés, les clients pourraient réclamer un prix inférieur à cause de cette incertitude. Les représentants de la société ont également soutenu que les marchés actuels pourraient être touchés. En fin de compte, le projet d'amendement risque d'entraîner des pertes de plusieurs milliards de dollars.

Après avoir examiné ces arguments, le ministre a dit qu'il envisagerait de modifier cette disposition du bill C-108 qui concerne l'exportation d'électricité. Le ministre étudie sérieusement la question de même que le comité permanent de la législation énergétique.

LES AFFAIRES INDIENNES—A) L'ENTENTE CONCERNANT LA BAIE JAMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT TAIT. B) LA SÛRETÉ DE LA SOURCE D'EAU

**M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin):** Monsieur l'Orateur, le 18 mai, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) quand le cabinet devrait, selon lui, prendre une décision au sujet de l'application de l'entente concernant la baie James et le nord du Québec. Il m'a alors répondu: «Bientôt, très bientôt». Je voudrais savoir ce soir que «bientôt» signifie.

J'ai ici en main une copie de cette entente qui comporte 454 pages et qui a été signée le 11 novembre 1975 par les représentants des gouvernements fédéral et québécois et des représentants des Cris et des Inuits habitant dans le nord du Québec. Ces derniers ont cédé une grande partie du territoire qu'ils habitaient depuis des siècles—depuis des temps immémoriaux—pour un règlement en espèces devant être versé sur une période de 20 ans et pour un certain nombre d'avantages comme la construction de logements, la prestation de services d'enseignement et de pompiers, la construction de routes et de pistes d'atterrissage, l'approvisionnement en eau pure et fraîche et un certain nombre d'autres choses. Malheureusement, beaucoup de ces promesses n'ont pas encore été tenues.

Au mois de mars dernier, des représentants des Cris et des Inuits se sont présentés devant le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour souligner un grand nombre de manquements graves aux dispositions de cette entente. Nous avons entendu parler de situations à côté desquelles le Tiers monde est un véritable paradis. Une fois, nous avons entendu parler de sept enfants morts en 1980 de gastro-entérite, due à un manque d'hygiène. Nous avons entendu parler de tuberculose dans des villages du nord du Québec. Nous avons entendu toute une lithanie de plaintes concernant cette situation déplorable.

• (2220)

A ce moment-là, le comité a fait un rapport au ministre en lui signalant les choses horribles qui se déroulaient dans le nord du Québec. Il a convenu qu'il fallait examiner la situation et a chargé un fonctionnaire de son ministère de se rendre sur place. Celui-ci a soumis un rapport de 87 pages au ministre, accompagné de recommandations. Sauf erreur, ce rapport a été présenté au cabinet en janvier.

Le 18 février, le ministre a convoqué le comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien pour discuter de cette étude. Il pensait que le cabinet aurait fini de l'étudier avant le 18 février, mais ce n'était malheureusement pas le cas, et nous n'avons donc pas pu en discuter. Tous les jours, depuis lors, nous attendons que la décision nous soit communiquée.

Le 14 mai, le président du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien a demandé au ministre quand le cabinet prendrait une décision, celui-ci répondit que cela ne saurait tarder. J'ai posé la même question une semaine plus tard et la réponse fut à nouveau: «Bientôt, très bientôt».

Aujourd'hui, le cinquième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien a été déposé. Voici ce que stipule l'article 12 de ce rapport:

Évoquant le rapport qu'il a transmis plus tôt au ministre concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, votre Comité est consterné par la lenteur du Cabinet fédéral à parvenir à une décision équitable fondée sur les recommandations de l'étude du ministère, prévoyant des fonds suffisants, conformément aux modalités de la Convention.

Ce contrat a été conclu entre les Indiens Cree, les Inuit et deux gouvernements. Il a été rompu. Il était censé servir de point de départ à tous les futurs règlements de revendications territoriales au Canada. Il est regrettable que nous n'ayons pas pu respecter l'accord. Je pose donc la question au secrétaire parlementaire: quand le gouvernement prendra-t-il une décision?

**M. Ray Chénier (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) et d'autres membres du comité permanent des Affaires indiennes et du Nord Canadien se sont inquiétés du fait que le cabinet n'avait pas fini d'étudier le rapport sur la mise en œuvre de l'accord sur la Baie James et le nord du Québec. Malheureusement, il a fallu plus de temps que prévu pour étudier comme il faut cette question et prendre les mesures voulues. Néanmoins, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que le cabinet est sur le point de terminer son étude et les décisions qu'il prendra contribueront sans doute dans une large mesure à résoudre les difficultés des Cris et des Inuit.

Le député de Cariboo-Chilcotin a raison de s'inquiéter de la qualité des approvisionnements en eau potable du village cri de Paint Hills. Je tiens à lui assurer que je partage ses inquiétudes et que des mesures ont été prises et seront prises pour améliorer la situation le plus rapidement possible.